

Info coronavirus Covid-19

Mise à jour : Vendredi, 20 novembre, 2020 - 19:34

Point sanitaire

- **Vendredi 20 novembre : 254 tests** de dépistage ont été réalisés aujourd'hui. Ils ont révélé deux cas faiblement positifs au Covid-19.
- Le premier cas concerne une personne qui effectuait sa quatorzaine dans l'un des hôtels réquisitionnés par le gouvernement. Le second cas concerne un militaire.
Ces deux personnes ont été conduites à l'unité Covid 19 du Médipôle. Des investigations sont en cours avec la direction Interarmées du service de santé (DIASS) pour identifier les éventuels cas contacts du militaire.
- Les personnes présentant des **symptômes grippaux** (toux, fièvre, etc.) doivent consulter leur médecin traitant qui les orientera au besoin vers un **centre de dépistage du Covid-19**.

32

cas confirmés
(dont 30 ont quitté l'unité Covid-19 de l'hôpital)

0

patient en réanimation

17 178

tests réalisés
depuis le 18 mars

260

personnes en quatorzaine dans un hôtel

L'essentiel de l'actualité

- **Les vols réguliers internationaux** au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie sont limités au moins jusqu'au 31 juillet 2021. Seules sont programmées des liaisons avec **la Métropole** (et Sydney pour des évacuations sanitaires). Des rotations ponctuelles sont organisées avec le Vanuatu et la Polynésie française.


- **Toutes les personnes*** (étudiants en fin de cursus, particuliers et professionnels) qui souhaitent venir ou revenir en Nouvelle-Calédonie pour un besoin impérieux, qu'elles détiennent ou non un billet d'avion et/ou une réservation, doivent remplir le **formulaire de recensement**.
* À l'exception des passagers en provenance de Wallis-et-Futuna, des personnels navigants de cabine et des professionnels de santé qui accompagnent les évacuations sanitaires.
- Une **quatorzaine obligatoire** dans un hôtel est en vigueur pour les passagers qui arrivent en Nouvelle-Calédonie pour un **motif impérieux**, par avion ou navire de plaisance, excepté pour ceux en provenance de Wallis-et-Futuna. Il peut s'agir :
 - pour les particuliers, d'une **quatorzaine gratuite** dans l'un des hôtels réquisitionnés par le gouvernement, soumise à un délai d'attente variable ;
 - pour les particuliers qui le souhaitent et pour les professionnels indispensables, d'une **quatorzaine payante** à l'hôtel Beurivage, avec un délai d'attente réduit.Ces deux types de quatorzaine **respectent les protocoles sanitaires** établis par la DASS et font l'objet d'un **test PCR à l'issue**.
- **Les professionnels** indispensables à la reprise de la vie économique ou qui ont des spécificités professionnelles non présentes sur le territoire peuvent également bénéficier d'un **protocole spécifique** afin d'obtenir une quatorzaine adaptée aux courts séjours de 30 jours maximum en Nouvelle-Calédonie ; pour toute question, écrire à pcofret@gouv.nc
- **Six vols de fret** en provenance de Tokyo sont programmés avant les fêtes de fin d'année. Ces rotations supplémentaires visent à **soutenir le commerce local**.
- Pour toute question au sujet des **évacuations sanitaires**, contacter la CAFAT : Dr Bruno Glasman, tél. 25 58 08, bglasman@cafat.nc

Pour tout savoir sur **les arrivées en Nouvelle-Calédonie**, [CLIQUER ICI](#).
Pour tout savoir sur **les départs de Nouvelle-Calédonie**, [CLIQUER ICI](#).

Textes réglementaires

Sur www.juridoc.gouv.nc, la rubrique **État d'urgence sanitaire-Covid-19** est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Cette rubrique est accessible via **Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées**, puis **Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie**.

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

 Arrêté 2020-1787 Vols limités jusqu'au 31 juillet 2021.pdf (1007.5 Ko)

 Abonnez-vous aux Flux RSS

 Restez notifié par mail à chaque nouvelle publication



Autorité de la Concurrence
de la Nouvelle-Calédonie





Contact



Emplois



Marchés publics



Plan du site



Accessibilité